

Lettre infos MAI 2018

Entr'Aide Avenir Sud Loire

47 rue des Déportés 44230 St Sébastien/Loire

Accueil, Informations, Ecoute, Soutien

MOT DE LA PRESIDENTE

Chèr(e)s adhérentes et adhérents

Une partie de l'année 2018 est écoulée et nous avons essayé de vous apporter ce que vous attendiez de l'Asso par les activités passées.

Nous avons encore beaucoup de travail pour défendre nos acquis auprès de nos élus afin qu'ils n'ignorent pas les difficultés rencontrées par les personnes touchées par le veuvage, une lettre a été remise à Mme Errante député du vignoble et Mme Chapeau maire de Haute Goulaine..Mme Annick Ouisse et Mme Daviot Marcelle ont été reçues par Mme Chapeau .une rencontre très constructive par une écoute et un intérêt partagés.

Le Conseil d'Administration et moi même vous souhaitons un très bon été et de bonnes vacances pour ceux et celles d'entre vous qui auront la chance de pouvoir partir.

les projets

Nous continuons les permanences, les activités prévues au programme e. Nous avons mis en place une sortie au Domaine de la Bournansais à Pleugueneuc en Ille et Vilaine le 29 septembre 2018 . Les circulaires concernant cette journée vous ont été remises lors de l'AG pour les personnes présentes puis par vos responsables pour les autres.

Une journée de Noël est prévue en Décembre, nous attendons les documents de l'Agence LEFORT Voyages.

Activités passées

Notre galette des rois, le restaurant Courtepaille, la Revue Bonne Garde ainsi que le buffet campagnard ont toujours le même succès .L'AG a rassemblé un peu plus de personnes qui semble t'il ont passé une bonne journée au vu des échos que nous en avons eu. La leçon que nous tirons de ces constatations, est le fait que nos adhérents ont besoin de ces journées conviviales.

Cotisation 2019

.Elle sera de 22,00 euros , comme les années passées, elle a été votée à l'unanimité à l'Assemblée Générale du 6 Mai 2018. Elle sera réglée en fin d'année ou début janvier 2019.

RAPPEL

Un site Entr'Aide Avenir est en place , il s'intitule : www.entraideavenir.fr

Il ne faut pas hésiter à le parcourir, pour les personnes ayant internet des infos peuvent vous intéresser.

Rappel du programme 2018 pour juin juillet et septembre

10/06/2018 Randonnée pique-nique « Bord de Sèvre « St Fiacre/ Maine

13/07/2018 Randonnée pique-nique Le Loiry Vertou

08/09/2018 Portes ouvertes sur les Iles de Loire où nous aurons notre stand dans le cadre de la journée du bénévolat en partenariat avec les autres associations de St Sébastien et Sportissimo

29/09/2018 Sortie d'une journée au Domaine de la Bourbansais à PLEUGUENEUC Ille et Vilaine

Programme Entr'Aide Avenir Pays de Retz Logne Machecoul

Point dimanche 21/01/2018 11/03/2018 13/05/2018 19/08/2018 21/10/2018

18/11/2018 09/12/2018

17/06/2018 Sortie voyage destination à définir

14/07/2018 Journée détente

Entre le 28 septembre et le 7 octobre journée formation

Programme Entr'Aide Avenir Nantes Erdre Loire

Permanence tous les jeudis 14h Rue Paul Bert à Nantes

Déclarations des revenus le prélèvement à la source

La réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Le montant des impôts sera déduit automatiquement de votre retraite complémentaire et indiqué sur vos attestations de paiement disponibles depuis votre espace client TOUTm pour les personnes qui ont internet . Le procédé sera le même pour les retraites de base de la CARSAT et MSA.

Les informations à retenir sur la mise en place du prélèvement à la source :

La déclaration de revenus annuelle restera nécessaire chaque année pour faire le bilan de l'ensemble des revenus et prendre en compte des réductions ou l'octroi de crédits d'impôts. La déclaration se fera dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Vos attestations de paiement seront à votre disposition début janvier 2019 dans votre espace client TOUTm. Vous pourrez consulter votre taux de prélèvement, le montant du prélèvement et le montant de votre retraite avant et après le prélèvement à la source, pour les personnes ayant internet

Les données sont sécurisées : la seule information transmise par l'administration fiscale à votre caisse de retraite sera le taux de prélèvement qui ne révèle aucune information spécifique.

Si vous êtes un retraité non imposable avec un taux de prélèvement à 0%, vous n'aurez aucun prélèvement d'impôt en janvier 2019 et la mise en œuvre du prélèvement à la source ne changera rien pour vous.

Pour toutes vos questions sur le prélèvement à la source, adressez-vous à l'administration fiscale qui est votre interlocuteur privilégié. Pour les personnes qui ont internet vous pouvez consulter le site [« prelevementalasource.gouv.fr »](http://prelevementalasource.gouv.fr) ou poser vos questions par téléphone au 0811 368 368 pour les autres

Humour

De chez moi au bar il y a 5 minutes alors que du bar chez moi il y a 1h50 minimum

Si ton ex te dit « tu ne trouveras jamais quelqu'un comme moi » répond lui « heureusement »

Les parents ,c'est deux personnes qui t'apprennent à marcher et à parler, pour de dire ensuite de t'asseoir et de te taire

Avant je savais bien écrire et un jour j'ai eu un téléphone portable : é depuis il c produit kelk choz 2 bizar

Un mec est venu sonner chez moi pour me demander un petit don pour la piscine municipale, je lui ai donné un verre d'eau